

## PRÉAMBULE

***La résidence Les Quatre Vents, anciennement dénommé « foyer logement » est une Résidence Autonomie selon la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 d'Adaptation de la Société au Vieillessement. La résidence est un établissement social et médico-social, en vertu de l'article L.312-1 du Code l'Action Sociale et des Familles. L'autorisation de fonctionnement de la résidence est délivrée par le président du Conseil Départemental (Articles L 312-1 et L 313-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles).***

### **Article 1**

Sont admises à la Résidence Autonomie Les Quatre Vents, les personnes âgées de 60 ans et plus.

À titre exceptionnel, et par dérogation du président du Conseil Départemental, peuvent être admises les personnes âgées de moins de 60 ans.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement n'accueille que les personnes autonomes dans les actes de la vie quotidienne (GIR 5 et 6) ou en légère perte d'autonomie (GIR 4).

### **Article 2**

La demande d'admission est formulée au moyen d'un imprimé type. Il sera demandé différents justificatifs administratifs.

La demande d'admission s'accompagne notamment de la grille AGGIR (annexée à l'imprimé type) qui sera complétée par le médecin traitant.

La demande d'admission est à déposer en main propre ou par voie postale à la mairie ou à la résidence Les Quatre Vents.

### **Article 3**

La demande prend effet à la date de réception dudit dossier. Le dossier doit être complet pour être enregistré.

L'enregistrement du dossier donne lieu à un courrier adressé sous huitaine, accusant réception de la demande. La personne est inscrite sur la liste d'attente.

### **Article 4**

Lorsqu'un logement se libère, la direction de l'établissement contacte la personne sur liste d'attente. Le critère d'ancienneté faisant foi.

Après une visite à domicile pour rencontrer la personne, étudier la demande, faire le point sur la situation sociale, financière et s'assurer que le projet de vie correspond à une entrée à la résidence, la direction de l'établissement présente le dossier en commission.

L'admission est prononcée par le président du Centre Communal d'Action Sociale.

### **Article 5**

Le candidat peut, lorsque qu'un logement lui est proposé, le refuser et demander un report de sa demande, dans la limite de deux fois.

Au troisième refus, le dossier est annulé. Si le demandeur reformule une demande d'admission, le critère d'ancienneté n'est plus valable.

Le candidat doit contacter la direction pour justifier de tout changement dans sa situation.

# Demande d'admission

## Résidence Autonomie *Les quatre vents*

N° de dossier : .....

Date de la demande | | | | | | | | | |

Motif de la demande .....

.....

ÉTAT CIVIL	Madame	Monsieur
Nom patronymique		
Nom de jeune fille		
Prénom		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité		

Adresse actuelle .....

.....

Téléphone | | | | | | | | | |

Numéro de Sécurité Sociale | | | | | | | | | | | | | | | |

### Votre logement

- Maison       Appartement
- Propriétaire       Locataire       Hébergé(e)

Percevez-vous l'allocation personnalisée au logement (APL) ou l'allocation logement (AL) ?

- OUI       NON

Si OUI, quel est votre numéro d'allocataire CAF : .....

### Situation familiale

- Marié(e)       Concubinage       Veuf/Veuve
- Célibataire       Divorcé(e)/Séparé(e)

## Vos ressources

Noms des Caisses de retraite	Montants mensuels

Joindre les justificatifs des ressources (relevés bancaires ou attestations de paiement des caisses de retraite).

## Coordonnées d'une personne de votre entourage

Adresse actuelle .....

Nom ..... Prénom .....

Lien de parenté.....

Téléphone

Courriel..... @.....

Leers, le / / . Signature :

### Liste des documents à fournir pour compléter la demande d'admission

- Copie de la pièce d'identité
- Copie de votre livret de famille
- Copie de l'attestation de sécurité sociale
- Copie de votre carte de mutuelle
- Copie de la dernière feuille d'imposition ou de non-imposition
- Copie des relevés de compte attestant des ressources ou justificatifs des paiements de retraite
- Copie de l'attestation de paiement de la CAF, si vous êtes concerné
- Copie de votre carte d'invalidité, si vous êtes concerné
- Plan d'aide financé par les Caisses de Retraite ou le Département (plan d'aide *Bien vieillir*, plan d'aide APA)
- Grille AGGIR complétée par votre médecin traitant

Ce dossier est à compléter et à déposer avec l'ensemble des pièces justificatives demandées, à la résidence Les quatre vents ou à l'accueil en mairie.

# GRILLE NATIONALE AGGIR



## IDENTIFICATION DE LA PERSONNE EXAMINÉE

Nom : ..... Prénom : .....

Numéro d'immatriculation : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse : .....

Code Postal : 

--	--	--	--	--

 Commune : .....

### SITUATION AU REGARD DES ACTES ESSENTIELS ET ORDINAIRES DE LA VIE

<b>VARIABLES DISCRIMINANTES - AUTONOMIE PHYSIQUE ET PSYCHIQUE</b>		
1	COHÉRENCE : converser et / ou se comporter de façon sensée	
2	ORIENTATION : se repérer dans le temps, les moments de la journée et dans les lieux	
3	TOILETTE : concerne l'hygiène corporelle	Haut
		Bas
4	HABILLAGE : s'habiller, se déshabiller, se présenter	Haut
		Moyen
		Bas
5	ALIMENTATION : manger les aliments préparés	Se servir
		Manger
6	ÉLIMINATION : assumer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale	Urinaire
		Fécale
7	TRANSFERT : se lever, se coucher, s'asseoir	
8	DÉPLACEMENT À L'INTÉRIEUR : avec ou sans canne, déambulateur, fauteuil roulant ...	
9	DÉPLACEMENT À L'EXTÉRIEUR : à partir de la porte d'entrée sans moyen de transport	
10	COMMUNICATION À DISTANCE : utiliser les moyens de communication, téléphone, sonnette, alarme ...	
<b>VARIABLES ILLUSTRATIVES - AUTONOMIE DOMESTIQUE ET SOCIALE</b>		
11	GESTION : gérer ses propres affaires, son budget, ses biens	
12	CUISINE : préparer ses repas et les conditionner pour être servis	
13	MÉNAGE : effectuer l'ensemble des travaux ménagers	
14	TRANSPORT : prendre et / ou commander un moyen de transport	
15	ACHATS : acquisition directe ou par correspondance	
16	SUIVI DU TRAITEMENT : se conformer à l'ordonnance du médecin	
17	ACTIVITÉS DE TEMPS LIBRE : activités sportives, culturelles, sociales, de loisirs ou de passe-temps	

- A : fait seul, totalement, habituellement, correctement
- B : fait partiellement, non habituellement, non correctement
- C : ne fait pas

A ....., le .....

Signature et cachet du praticien